

Caisse des écoles : assemblée générale du mardi 8 décembre 2020

Présents

Mrs DANNÉ Philippe., AZOUG Nasser, FREZIER Christophe, PRINCE Guillaume, ROMAIN Benoît.
Mmes LOUVET Emmanuelle, BENAIR Emilie, CODOGNOTTO Véronique, DESCAMPS Véronique, GIRARDEAU Laëtitia, GUILLOT Céline, MACKENZIE Anne.

Excusés

Mme BERNARDES RAMOS Olinda : procuration à Mme LOUVET Emmanuelle.
Mme QUELLIEN Bérengère : procuration à M. DANNÉ Philippe.
Mme ATIENZA Karine : procuration à Mme GIRARDEAU Laëtitia.
M. GIRARDEAU Gérald : procuration à Mme GIRARDEAU Laëtitia.
M. GUILLOT Benoît : procuration à Mme GUILLOT Céline.

Absents

M. DUMESNIL Mickaël.
Mmes BARBIER Isabelle, PAMIES Alexandra.

Secrétaire de séance

Mme LOUVET Emmanuelle.

Monsieur le Maire, Président ouvre la séance à 20h30. Il rappelle l'importance de l'instance « Caisse des Écoles » comme un lieu partagé d'échanges, de prise de décisions entre les élus, les parents d'élèves et les enseignants. Cette entité a été mise en place en 2002 par la volonté du conseil municipal.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la dernière assemblée générale de la Caisse des écoles, une nouvelle réunion se tient dans les 15 jours qui suivent (article 9 du règlement intérieur de la Caisse des écoles).

Ses fonctions sont liées à :

- La gestion financière de tout ce qui concerne l'école : restauration scolaire, personnel municipal travaillant à l'école, matériel scolaire, sorties, ...
- Ses ressources sont la subvention communale et le don des bienfaiteurs.

Son comité, élu en assemblée générale, est composé de :

- Monsieur le Maire, Président.
- L'Inspecteur de l'Éducation Nationale, ou son représentant, le directeur de l'école.
- Un membre de la société civile, proposé par le président et nommé par le Préfet.
- Un tiers du Conseil Municipal.
- Le même nombre de parents d'élèves que de représentants du Conseil Municipal.

1. Rapport moral

Mme Louvet rappelle que la Caisse des écoles a mis en place une commission « restauration scolaire », réunissant les élus parents de la Caisse des écoles, élus municipaux, responsable de la restauration scolaire et Sylvie BOURDENS, responsable du restaurant scolaire. Cette commission permet de suivre la qualité des repas servis aux enfants. Elle a pour base de travail la notation quotidienne et les observations de Sylvie BOURDENS sur l'appréciation des enfants concernant les repas servis. Cette notation est ensuite analysée en réunion. La municipalité a fait le choix du prestataire « Cook Prod'Attitude » suite à un nouvel appel d'offres en octobre 2020.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

2. Rapport financier

Monsieur le Président présente le rapport financier. Le budget est de 151 625 €. Une grande partie de ce budget concerne la restauration scolaire et le personnel affecté à l'école. 16 175 € sont affectés au fonctionnement de l'école (fournitures scolaires, maintenance, jouets, matériel informatique, sorties, bus ...).

Les recettes contiennent la participation financière des parents d'élèves pour la restauration scolaire, ainsi que la subvention communale de 103 500 €.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

3. Élection des membres adhérents au sein du comité

Sont candidats : BENAIR Émilie, DESCAMPS Véronique, FREZIER Christophe, GUILLOT Céline, MACKENZIE Anne. Les candidats sont élus à l'unanimité au sein du Comité de la Caisse des écoles.

4. Questions diverses :

- Monsieur le Président précise que le budget communal a été revu à la baisse, suite à la gestion de la COVID. 151 élèves sont inscrits actuellement à l'école. Les prévisions pour la rentrée 2021 sont de 152 élèves. Des indications familiales sont prévues pour 2022, suite à la construction d'un nouveau lotissement route du Pont d'Hostens et des logements locatifs du lotissement « L'Orée des Chênes ».
- Mme GUILLOT pose la question de l'avenir de l'école. 40% des élèves sont en maternelle. Monsieur le Président précise qu'effectivement, les questions concernant le dortoir et le restaurant scolaire en maternelle sont à étudier.
- Une Convention d'Aménagement d'École (CAE) a été engagée par la municipalité afin de repenser le devenir de l'école. Un COPIL a été constitué qui, dans un premier temps, va permettre d'élaborer et de valider un cahier des charges avec l'aide du CAUE (Cabinet d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). Ce cahier des charges permettra de choisir un cabinet d'étude. Ce dernier proposera plusieurs propositions chiffrées pour la restructuration du groupe scolaire. Une fois l'étude terminée, Le conseil municipal délibérera à nouveau pour autoriser Monsieur le Maire à signer la CAE avec le Département.
- Les projets municipaux en cours sont la construction d'un pôle multi-services, d'une halle et d'une bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.